



TROISIEME DE L'ENSEIGNEMENT AGRICOLE



PUBLIC CONCERNE

Cette filière s'adresse à des élèves :

- ⇒ attirés par des **enseignements concrets** intégrant des modules de découverte de la vie professionnelle et des métiers
- ⇒ souhaitant bénéficier d'une **pédagogie adaptée et diversifiée**
- ⇒ désireux d'obtenir le Diplôme National du Brevet et de préparer leur orientation professionnelle

ADMISSION

- ⇒ Après une classe de Quatrième et sur examen du dossier scolaire
- ⇒ Les familles prennent contact avec l'établissement d'Ondes pour demander un dossier d'inscription.

CONTENU DE LA FORMATION

ENSEIGNEMENT GENERAL	HORAIRE HEBDOMADAIRE	ENSEIGNEMENT PRATIQUE INTERDISCIPLINAIRE (EPI)
Français	3,5 h	Enseignements qui permettent de travailler sur des projets concrets 7 h (dont 3 h 30 de pluridisciplinarité) sur les thèmes : 📁 Aménagement et valorisation des espaces 📁 le végétal 📁 les matériaux
LV (anglais ou espagnol)	2 h	
Histoire Géographie - Enseignement moral et civique (EMC)	2,5 h	
Mathématiques	3 h	
Education Physique et Sportive	3 h	
Education socioculturelle	2 h	
Technologies de l'informatique et du multimédia	1 h	
Biologie Ecologie	1,5 h	
Physique Chimie	1,5 h	
Accompagnement personnalisé	2 h	
Remise à niveau	1 h	

- ⇒ 2 semaines de stage individuel « découverte professionnelle en entreprises ou organismes »
- ⇒ stage collectif sur : l'éducation à la santé et à la sexualité, l'adolescence, divers projets
- ⇒ stage collectif d'intégration

EVALUATION – EXAMEN - CERTIFICATION

A la fin de la classe de Troisième, l'élève présente le diplôme National du Brevet.

Avant ces épreuves, l'élève passe **deux certifications** : l'**ASSR2** et le **PIX** (certification de compétences numériques inscrite sur le livret scolaire).

POURSUITE D'ETUDES

A l'issue de la classe de Troisième, l'élève pourra, avec avis favorable du Conseil de classe :

- ⇒ **choisir une classe de Seconde Professionnelle pour préparer un Baccalauréat Professionnel en 3 ans**
- ⇒ **Choisir de préparer un CAP ou un CAPA**
- ⇒ **Choisir une classe de Seconde Générale et Technologique (exceptionnellement), lorsque l'élève a atteint un très bon niveau en enseignement général**